



Secteur Mines Chimie Enrichissement  
Business Unit Mines  
BUM/DRS

DRIRE LIMOUSIN

*Enregistré  
par DB a/*

15, Place Jourdan  
87038 LIMOGES cedex

A l'attention de M. BERGOT

Bessines, le 28/01/2010

Affaire suivie par C. ANDRES  
05/55/60/50/89

Réf : BUM/DRS/CESAAM/ENV CE 10/024 - CAS / VBY

**Objet : Visite d'inspection du site de MARGNAC du 24/11/2009**

Monsieur,

Faisant suite à votre visite d'inspection du 24 novembre 2009 sur le site de MARGNAC, vous formulez dans votre rapport qui nous a été adressé le 9 décembre plusieurs remarques relatives aux clôtures et périmètres de sécurité dont certaines relèveraient du non-respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 août 2001. Il nous paraît indispensable de faire le point sur la situation administrative de ces dispositifs au regard de l'arrêté préfectoral et sur les procédures que nous avons mises en place pour en contrôler régulièrement leur efficacité.

L'ensemble des zones déterminées par ces clôtures sont visées par l'article 4 de l'arrêté préfectoral et leurs contours précisés par le plan général visé à l'article 2 et annexé à l'arrêté :

- s'agissant des clôtures en périphérie des mines à ciel ouvert MARGNAC 334, MASSAUVAS et PENY 140-141 leurs emplacements figurent sur le plan annexé à l'arrêté. Les tracés n'exigent pas une fermeture totale, mais une protection à l'amont des zones à parements résiduels de plus de 5 mètres afin de prévenir tous risques de chute des personnes. La fermeture totale de la clôture de la MCO de PENY 140-141 a été réalisée à l'initiative d'AREVA NC pour en interdire l'accès aux personnes tentées d'y pratiquer la pêche. Les contours des MCO MARGNAC 334 et MASSAUVAS sont donc conformes à ceux définis par le plan annexé à l'arrêté préfectoral et répondent bien aux exigences de sécurité publique ;
- s'agissant des périmètres de sécurité, ils concernent des secteurs situés à l'aplomb de chantiers proches de la surface où les risques d'effondrement de surface ne peuvent être exclus. Ils sont entièrement clos et visent des chantiers, précisés dans l'arrêté et appartenant à des quartiers nommés MARGNAC 1,3, 4, Point 191 et Point 132. Ces précisions de l'arrêté s'appuient sur le dossier d'arrêt définitif des travaux miniers où les chantiers concernés apparaissent sur les annexes 18-1 (MARGNAC 1,3 et 4 et point 191, 19 (point 132).

## AREVA NC

Etablissement de Bessines - CESAAM - 1, avenue du Brugeaud - 87250 BESSINES - Tél. : 05 55 60 50 70 - Fax : 05 55 60 50 86  
FC Limoges B 305 207 169 76 B 82 - APE 0990Z

### Siège Social :

33 rue La Fayette - 75009 PARIS - France - Tél. : 01 34 96 00 00 - Fax : 01 34 96 00 01  
SA CAPITAL DE 100 259 000 € - 305 207 169 RCS PARIS

Dans votre rapport une confusion apparaît sur le périmètre défini sur la formation MARGNAC 1. Le portail mis à l'entrée de la plateforme de l'ancien carreau minier n'a pour objet que de limiter, autant que faire se peut, le dépôt d'ordure récurrent sur cette plateforme peu visible depuis la route. Le périmètre MARGNAC 1 visé par l'arrêté concerne un chantier précis (D 257) situé au nord-ouest de la mine à ciel ouvert de MARGNAC 334. Il a été mis en place suite à la parution de l'arrêté préfectoral.

L'ensemble de ces périmètres font l'objet de 2 visites par an :

- par un agent AREVA NC chargé de vérifier l'intégrité des clôtures et la stabilité des ouvrages miniers (cf. tableau joint et fiches de visites clôtures et périmètres de sécurité sur le site de MARGNAC),
- par une équipe d'entretien assurant les réparations et le débroussaillage en bordure des clôtures, et le remplacement de la signalétique (« risques d'affaissements miniers », « falaises »).

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Chef d'Etablissement,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. LAURET', written over a horizontal line.

**G. LAURET**

P.J. : 1 plan - 11 pages.











# SITE DE MARGNAC

## QUARTIER MARGNAC 1

Chantier - Déplilage

**D 257**

<b>Stot</b>	avec la surface :	36 m
	avec fond MCO :	

**Méthode d'expl. :** Ch Ch NR

Mise en sécurité	NON
Béton en m3	
Sterile en m3 :	

Dans périmètre de sécurité NON

Attention léger tassement déjà observé et remblayé

### Visites de contrôle

DATE	OBSERVATIONS	SIGNATURE	ACTIONS CORRECTIVES ENGAGEES
02/05/00	RAS		
16.05.2001	RAS		
15.06.2001	RAS		
12.07.2003	RAS		
26.08.2003	RAS		
03.03.2004	RAS		
06.04.2004	RAS		
02.03.2005	RAS		
23.03.2004	RAS		
06.03.2006	RAS		
23.08.2006	RAS		
06.03.2007	RAS		
02.10.2007	RAS		
11.02.2008	RAS		
22.05.2008	RAS		
27.02.2009	RAS		
17.08.2009	RAS		

# SITE DE MARGNAC

## QUARTIER MARGNAC 1

Montage - Robbins - Puits :

**M 259**

**Liaison** Jour - Niveau :  
 Jour - Chantier:  
 Jour - Galerie :

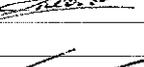
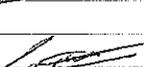
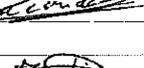
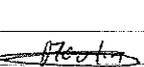
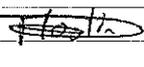
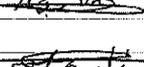
Longueur : 59 m  
 Section : 1,5m \* 1,5m

Remblayé le :  
 Béton en m3 :  
 Stérile en m3 :

Dans périmètre de sécurité NON

Remblayé avec stérile - tassement du remblai

### Visites de contrôle

DATE	OBSERVATIONS	SIGNATURE	ACTIONS CORRECTIVES ENGAGEES
02/05/00	RAS		
26.05.2001	RAS		
15.07.2002	RAS		
9/12/06	Affaissement du montage sur 3m de profondeur		Rebouchage par Ets DUMENTIL le 12/12/06 JF
12.03.2003	Périmètre de sécurité fait, mais nouveau effondrement		
26.08.2003	RAS		
03.09.2004	Nouvel effondrement 2 x 1,50		Effondrement rebouché par Ets Dumentil le 10/03/04 JF
06.09.2004	RAS		
02.03.2005	RAS		
03.03.2005	RAS		
06.03.2006	Nouveau tassement du montage 1,50 x 1		Comble par Ets Dumentil le 01/03/07
23.03.2006	Tassement stable		
06.03.2007	Tassement stable		
02.10.2007	RAS		
11.02.2008	RAS		
22.08.2008	RAS		
23.02.2008	RAS		
17.03.2009	RAS		

# SITE DE MARGNAC

## QUARTIER MARGNAC 334

Clôture de sécurité

**MARGNAC 334**

Form

Longueur : 680 m  
 Hauteur grillage : 2 m

Inclus :	Mise en sécurité amont parements MCO

### Visites de contrôle

DATE	OBSERVATIONS	SIGNATURE	ACTIONS CORRECTIVES ENGAGEES
02/05/00	RAS		
16.05.2001	RAS		
16/10/01	Arrachage de 18m de grillage et 5 poteaux		Reparation faite par FNBT en février 2002
17.01.2002	RAS		
18.03.2003	Arbre sur la clôture est et ouest		
03.03.2004	Parement fond de curieu à surveiller à refixer grillage, branche à couper sur clôture		
02.03.2005	RAS		
06.03.2006	RAS		
06.03.2007	RAS		
17.02.2008	RAS		
23.03.2009	RAS		

# SITE DE MARGNAC

## QUARTIER POINT 132

Clôture de sécurité

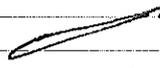
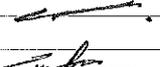
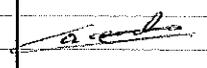
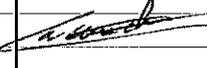
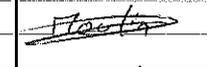
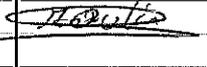
**POINT 132**

Form D 260

Longueur : 110 m  
 Hauteur grillage : 2 m

Inclus :	Chantier D260
	Entrée M 160

### Visites de contrôle

DATE	OBSERVATIONS	SIGNATURE	ACTIONS CORRECTIVES ENGAGEES
02/05/00	1 poteau cassé suite tempête décembre 99		nov-00 Réparation FNEP
21.05.2000	0102		
28.05.2000	0104		
18.03.03	RAS mais végétation		
05.03.2004	RAS (végétation)		
04.03.2005	RAS (végétation)		
06.03.2006	RAS (végétation)		
5/9/06	Effondrement dans périmètre de sécurité 10x10x8m		29/9/06 Comblement par ELS MEYZIE
15.11.06	Tassement après remblayage effondrement 10x10x8m		
14.06.07	Nouveaux tassement		
06.03.2007	Tassement instable		
17.02.2008	Tassement instable		11/0.1/09 Comblement par ELS MEYZIE
23.02.2009	RAS		





# SITE DE MARGNAC

## QUARTIER PENY

Périmètre de sécurité

**MCO PENY 141**

**Form**

Longueur : 1430 m  
 Hauteur grillage : 2 m

<b>Inclus :</b>	Entrées M4434 - M4430 - M351
	D5050 - D 5060 - D5070 - D5010 - D4430 - D4434
	C5070 - M7700 - M5434 - M500

### Visites de contrôle

DATE	OBSERVATIONS	SIGNATURE	ACTIONS CORRECTIVES ENGAGEES
05/05/00	Suite à tempête 50 m de grillage à changer Finir la clôture sur la partie Ouest		juin 2000: Travaux réalisés par FNEP
14.06.2001	première entrée	R.F.S.	
1.03.2002		R.F.S.	
21.03.2003	Surveillance paravent ouest	<i>[Signature]</i>	
09.03.2004	RAS	<i>[Signature]</i>	
14.03.2005	Surveillance paravent ouest	<i>[Signature]</i>	
30.03.2006	Surveillance paravent ouest	<i>[Signature]</i>	
07.03.2007	Surveillance paravent ouest	<i>[Signature]</i>	
12.02.2008	Petit tassement au niveau de l'arrivée d'eau à l'entrée droite de la carrière Surveillance paravent ouest	<i>[Signature]</i>	Rebouche par Ets Dumontiel le 24/02/2008
03.03.2009	Paravent à surveiller. Travaux sur clôture	<i>[Signature]</i>	